



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 30 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 23/09/2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/09/2022.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusés :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Absents : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le :
Et
Publication ou notification du :

2022_07_11 – RENOUELEMENT ET DEPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

M. le maire expose que la vétusté du poteau incendie au village des Combres d'en bas nécessite son renouvellement complet. Etant situé sur une parcelle privée, il serait également nécessaire de le déplacer et l'installer sur le domaine public.

M. le maire présente le devis de la SAUR pour un montant H.T. de 2 806,75 € H.T. (3 368,10 € T.T.C.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE les déplacement et renouvellement complet du poteau incendie du village des Combres d'en bas ;
2. DIT QUE son nouvel emplacement sur le domaine public sera matérialisé par Messieurs Pascal FAURE et Daniel CONDAT ;
3. RETIENT le devis proposé par la Société SAUR pour un montant H.T. de 2 806,75 € ;
4. AUTORISE M. le maire à signer le devis ;

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le

ID : 063-216302380-20220930-2022_07_11-DE



5. **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :
En mairie, le 04/10/2022
Le Maire*



Vladimir LONGCHAMBON

Le secrétaire de séance

M. LEMAITRE Guy